

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4111)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Lafferrière, M. Orphelin, M. Villani, M. Taché et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« chacune des années de la période de programmation de la loi de programmation des finances publiques »

les mots :

« les quatre années à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 4 qui vise à conserver une approche pluriannuelle des lois de financement de la sécurité sociale, mais décorrélée des lois de programmation des finances publiques.